

Vivre ensemble à Mancieux

Bulletin municipal N° 37

Juin 2022



Site internet de Mancieux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.mairie-mancieux.fr/>

Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations

Dans ce numéro :

Le mot du maire	Page 2
Collecte des ordures ménagères	Page 3
Maison départementale de proximité — Fibre optique	Page 4
Parcours citoyen et recensement	Page 5
En cas d'alerte sur le site Antargaz — Carnet	Page 6
ALAE — Ecole	Page 7
Planning Service Local de l'Habitat	Page 8
Numérotation des rues — Elections	Page 9
Informations diverses	Page 10
Mots fléchés	Page 11
Infos pratiques	Page 12

Le mot du maire

Chères manciousaines, chers manciousains,

Le dimanche 24 avril 2022, les français ont réélu Emmanuel Macron à la tête de notre pays.

Les 12 et 19 juin prochains, une nouvelle séquence politique va s'ouvrir avec les élections législatives qui vont nous permettre d'élire nos députés.

Nous espérons que le taux de participation sur notre commune sera le même que pour les élections présidentielles.

En ce qui concerne les travaux de la commune, nous avons réalisé les aménagements prévus à l'école. Les tableaux numériques sont installés et le suivi de la qualité de l'air dans les classes et le réfectoire, grâce à des capteurs de CO2, est opérationnel.

Le service voirie de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a remis en état et goudronné l'impasse de la Roche et le chemin de Lasbordes qui étaient très abîmés. Les fossés ont également été curés. Le montant de ces travaux s'élève à 70 000 euros.

Les derniers travaux de mise aux normes de la salle des fêtes sont en cours. La commission de sécurité a délivré un avis favorable à son utilisation.

Tous les habitants ne sont pas encore connectés à la fibre, mais d'après les informations dont nous disposons, cela sera fait d'ici la fin de l'année.

Les travaux de démolition des bâtiments imposés par le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) Antargaz, vont reprendre très prochainement et seront également terminés d'ici la fin de l'année.

Enfin, comme évoqué dans le précédent bulletin, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été validé et des permis de construire sont déjà en instruction.

Pour améliorer la distribution du courrier et la livraison des colis, le conseil municipal a travaillé en partenariat avec la Poste. La dénomination des voies existantes ne sera pas modifiée mais seulement complétée si nécessaire. La numérotation, quant à elle, va être complètement revue.

Dès que la proposition sera validée, nous vous en informerons et vous aiderons, pour ceux qui le désirent, à réaliser les démarches nécessaires afin de communiquer votre nouvelle adresse aux organismes concernés.

Pour terminer, les beaux jours arrivent et après les deux années difficiles que nous venons de passer, le retour à des jours meilleurs semble venu. Profitons-en pour nous retrouver autour du feu de la Saint-Jean le vendredi soir 24 juin, et à la fête locale le dernier week-end du mois de juillet.

Nous espérons que ces deux manifestations vous permettront de partager d'agréables moments de convivialité.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le Maire, Henri GOIZET

Collecte des ordures ménagères

LE 1^{ER} JANVIER 2023 VOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE

Pour réduire notre impact environnemental, améliorer les conditions de travail des agents et harmoniser l'ensemble du territoire, un nouveau mode de collecte des OM va être déployé progressivement sur la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Suite à une étude de territoire, il a été décidé de mettre en place une collecte par bacs collectifs pour les ordures ménagères (OM).

Comme toutes les communes du territoire collectées en porte à porte, notre commune est concernée par cette organisation. C'est pourquoi vous pourrez voir ces prochains jours, des aménagements sur les futurs points de collecte.

Pourquoi des bacs collectifs ?

Sur le territoire de la communauté de communes Cagire Garonne Salat, différents modes de collecte des déchets sont en place actuellement : collecte en porte à porte en bacs individuels, poches posées à même le sol, bacs collectifs ... Afin d'harmoniser cette situation, c'est un système de collecte par bacs collectifs qui a été retenu.

Les enjeux de ce nouveau mode de collecte sont multiples :

Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers

Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière

Conserver un service de proximité de qualité en permettant des dépôts facilités pour les OM et en améliorant la propreté sans sac de déchets posés au sol dans les rues.

Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées.

Limiter l'impact environnemental grâce à une réduction des points d'arrêts.

Maîtriser le coût global du service déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis va passer de **25€/t** en 2020, à **65€/t** en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€

S'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Comment ?

Concertation

Sur chaque commune, un travail de terrain a été réalisé en concertation entre la mairie et les services communautaires afin d'identifier les meilleurs emplacements potentiels sur le domaine public, conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

Proximité

Ces points sont situés à proximité des habitations. Une phase test de deux mois démarrera fin 2022-début 2023. Elle permettra de juger la qualité des emplacements sélectionnés et le bon dimensionnement des conteneurs. Les autres modes de collecte, sacs et bacs individuels, ne seront plus effectués.

24h/24 et 7j/7

Ce système permet de gagner en confort en utilisant les bacs collectifs à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage ou des jours fériés (idéal pour les départs en vacances). L'entretien des points de regroupement et des bacs sera assuré par les services techniques de la communauté de communes.

IMPORTANT : LES CONSIGNES DE TRI DOIVENT CONTINUER À ÊTRE RESPECTÉES

Maison départementale de proximité de Saint-Martory



Le Conseil Départemental a déployé de nouveaux lieux afin de dynamiser le lien social et d'apporter au plus grand nombre des dispositifs d'aide sur le territoire.

La Maison départementale de proximité de Saint-Martory a ouvert ses portes le 13 avril 2022, 4 rue du Pont à côté de la Poste.

Vous trouverez dans la Maison départementale un relais des services départementaux (MDPH...) et également des informations et un accompagnement pour vos démarches au quotidien.

Cet accompagnement peut se traduire par :

- Une aide à la rédaction d'un CV, lettres de motivation, de résiliation...
- Une aide pour remplir des formulaires en ligne (pré-demande de carte nationale d'identité, changement d'adresse carte grise.)
- Une aide personnalisée pour découvrir ou se familiariser avec les outils numériques (ordinateur, tablettes, smartphone).

Un poste informatique avec accès internet est à disposition en libre-service.

HORAIRES :

Lundi, mardi et mercredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

CONTACT :

4 rue du Pont (à côté de la poste)

31360 Saint-Martory

Tel : 05 62 00 24 91

Mail : proximite.saintmartory@cd31.fr



Fibre optique

L'accès au Très Haut Débit est devenu indispensable aux habitants et aux entreprises.

Le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, le Conseil Départemental et les intercommunalités se sont mobilisés aux côtés du délégataire Fibre 31 pour achever le déploiement de la fibre optique dans tous les foyers du département en 2022.

La fibre est déployée par zone technique et non à l'échelle d'une commune.

Pour savoir si votre domicile est éligible à la fibre optique, tapez votre adresse sur : haute-garonnenumérique.fr

Pour souscrire un abonnement, l'opérateur de votre choix sera votre interlocuteur et raccordera votre logement sous 8 semaines après signature du contrat.

La fibre utilise le même chemin que le réseau téléphonique existant. Si votre câble téléphonique arrive en souterrain, vérifiez qu'il y ait de la place dans le fourreau. Si votre câble arrive en aérien, élaguez la végétation pouvant gêner.

Les travaux de raccordement sont gratuits et pris en charge par Haute-Garonne Numérique. Cependant, si le chemin téléphonique existant est inexploitable, les travaux sont à la charge du propriétaire.

INFORMATIONS AUX FAMILLES ET LEURS ADOS

LE PARCOURS CITOYEN ET LE RECENSEMENT.

Le **C**entre du **S**ervice **N**ational et de la **J**eunesse (**CSNJ**) de Toulouse, est l'interlocuteur unique des jeunes dans leur parcours citoyen, qui comprend trois étapes :

- Un enseignement sur le monde de la Défense (en principe dispensé par l'éducation nationale) ;
- Le recensement en mairie (à partir de 16 ans) ;
- La participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC).

LE RECENSEMENT

Indispensable et passeport pour votre avenir, il permet :

- De vous faire connaître auprès du CSNJ pour votre convocation à la JDC ;
- Au CSNJ d'appréhender l'ensemble de la population (féminine et masculine) à rappeler sous les drapeaux en cas de retour à la [conscription](#)¹.

LES CONDITIONS DU RECENSEMENT

- Être de nationalité française ou binational² ;
- Avoir 16 ans³ ;
- Détenir un livret de famille (vérification de la filiation), une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

QU'INDUIT LE RECENSEMENT ?

- La convocation à la JDC ;
- L'inscription via l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) sur les listes électorales de la commune.

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

L'unique point d'entrée : **LA MAIRIE**, elle :

- Vérifie votre identité et votre âge ;
- Remplit ou vous fait remplir la notice individuelle en veillant particulièrement sur :
 - Votre éventuelle binationalité (conventions) ;
 - Adresses mails et les numéros de téléphone (seul le CSNJ en aura usage) ;
 - Adresses postales (contact JDC et rattachement familiaux) ;
 - Exemptions éventuelles ;
 - La date et la signature du recensement (déterminante du trimestre auquel vous appartenez).
- La mairie vous remet :
 - Votre certificat de recensement qui vous permettra de prouver que vous êtes en règle vis-à-vis du recensement, ce qui vous permettra :
 - * de vous inscrire jusqu'à 17 ans en auto-école ;
 - * de vous inscrire jusqu'à 18 ans à tous les examens soumis au contrôle de l'état comme le baccalauréat et/ou les concours organisés par la fonction publique.

Un retard de recensement, (j'ai dépassé mes 16 ans et un trimestre) peut conduire à une convocation JDC retardée (17 ans et 9 mois voire plus tard). Sésame indispensable pour une vie sereine.

UNE FOIS QUE VOUS ÊTES RECENSÉ

Le CSNJ adresse un courriel « info mairie » au début de chaque trimestre pour signaler l'ouverture du dépôt des fichiers de recensement.

VOTRE FICHIER DE RECENSEMENT A ÉTÉ TRANSMIS

Vous serez automatiquement contacté (l'importance de bien renseigner la notice individuelle) et invité à ouvrir votre compte sur « majdc.fr ».

PLUS

N'hésitez pas à contacter la mairie ou le conseiller défense du conseil municipal. Ils seront heureux de vous aider dans cette démarche.

¹ Seul le service national a été suspendu en 1997, la conscription reste possible en cas de besoin et serait activée par le président de la république.

² Il existe en France certaines conventions avec des pays étrangers.

³ Il est fortement recommandé de se faire recenser dans le courant du 1^{er} trimestre de ses 16 ans pour éviter tout retard.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALERTE SUR LE SITE

ANTARGAZ DE BOUSSENS

La société Antargaz exploite un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié situé route de Salies du Salat à BousSENS.

Conformément à la directive SEVESO, le site Antargaz est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), SEVESO seuil haut.



Pour gérer efficacement toute situation d'urgence, des plans sont établis :

- En interne : un Plan d'Opération Interne (POI) peut être déclenché par l'exploitant à la survenue d'un événement accidentel. L'exploitant assure la gestion du sinistre avec d'éventuels renforts externes (SDIS, police...)
- En externe : un Plan Particulier d'Intervention (PPI) peut être déclenché par le préfet, afin de mobiliser l'ensemble des moyens d'intervention, en cas d'accident majeur dépassant les limites du site.

Les bons réflexes en cas d'alerte :

- En cas d'accident, les sirènes émettent un son de 3 fois 1 minute et 41 secondes séparé par un silence de 5 secondes.

A leur audition, confinez-vous dans un lieu clos, ne restez pas dans votre voiture.

Attendez les consignes des autorités, et suivez l'évolution de la situation à la radio (France bleue Occitanie, France Inter et France Info).

Si vos enfants sont à l'école, n'allez pas les chercher, ils sont en sécurité.

Carnet

Naissance : Aylie Tisseyre née le 20.02.2022

Match de volley-ball au palais des sports de Toulouse

Le samedi 12 mars, en partenariat avec le projet Jeunes Citoyens Supporters les enfants de l'ALAE ont pu assister à un match de l'équipe Spacer's de Toulouse contre l'AS Cannes.



Ecole

Installation de capteurs de CO₂

Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos. Afin de favoriser le bien-être et l'apprentissage, une bonne qualité de l'air intérieur est importante. Aussi, des capteurs CO₂ ont été installés dans les 2 classes ainsi que dans la salle d'éveil.

Par un voyant qui change de couleur, ils indiquent la nécessité d'aérer et donc d'évacuer plus facilement des éventuels polluants.

Ecrans interactifs

Les tableaux blancs des deux classes ont fait place à deux écrans interactifs. D'utilisation simple et intuitive, se maniant comme des tablettes, ils permettent aux élèves de se familiariser aux outils numériques.



Festivités

Le 24 Juin : feu de la saint Jean. En partenariat avec l'ALAE, le feu de la Saint-Jean aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à partir de 17h30. Des grillades et une retraite aux flambeaux clôtureront cette journée.

Les 30 et 31 Juillet : fête locale.

Début des festivités le samedi vers 14h30 avec concours de pétanque et soirée animée par l'orchestre Maxime Lewis.

Dimanche 31 : apéritif sous la halle à 12h, animations pour les enfants à 15h, repas à 20h (cassoulet) préparé par le traiteur JC Fenoul et animé par les Cigales.

Le 15 Août : randonnée, suivie d'un repas sous le préau.

Planning Service Local de l'Habitat

juillet				août				septembre			
1	VENDREDI			1	LUNDI	MONTREJEAU		1	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
2	SAMEDI			2	MARDI			2	VENDREDI		
3	DIMANCHE			3	MERCREDI			3	SAMEDI		
4	LUNDI	MONTREJEAU		4	JEUDI	SAINT-GAUDENS		4	DIMANCHE		
5	MARDI			5	VENDREDI			5	LUNDI	MONTREJEAU	SALIES
6	MERCREDI			6	SAMEDI			6	MARDI	AURIGNAC	
7	JEUDI	SAINT-GAUDENS		7	DIMANCHE			7	MERCREDI	ASPET	
8	VENDREDI			8	LUNDI	SALIES		8	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
9	SAMEDI			9	MARDI	AURIGNAC		9	VENDREDI	ST MARTORY	
10	DIMANCHE			10	MERCREDI			10	SAMEDI		
11	LUNDI	SALIES		11	JEUDI	SAINT-GAUDENS		11	DIMANCHE		
12	MARDI	AURIGNAC		12	VENDREDI	LUCHON	ST MARTORY	12	LUNDI		
13	MERCREDI	ASPET		13	SAMEDI			13	MARDI		
14	JEUDI	FERIE		14	DIMANCHE			14	MERCREDI	BOULOGNE	
15	VENDREDI	ST MARTORY		15	LUNDI	FERIE		15	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
16	SAMEDI			16	MARDI			16	VENDREDI	LUCHON	ISLE DODON
17	DIMANCHE			17	MERCREDI	BOULOGNE	ASPET	17	SAMEDI		
18	LUNDI			18	JEUDI	SAINT-GAUDENS		18	DIMANCHE		
19	MARDI			19	VENDREDI		ISLE DODON	19	LUNDI		
20	MERCREDI	ST-BEAT	BOULOGNE	20	SAMEDI			20	MARDI		
21	JEUDI	SAINT-GAUDENS		21	DIMANCHE			21	MERCREDI	ST-BEAT	
22	VENDREDI	LUCHON	ISLE EN DODON	22	LUNDI			22	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
23	SAMEDI			23	MARDI			23	VENDREDI		
24	DIMANCHE			24	MERCREDI	ST-BEAT		24	SAMEDI		
25	LUNDI	GOURDAN		25	JEUDI	SAINT-GAUDENS		25	DIMANCHE		
26	MARDI			26	VENDREDI			26	LUNDI	GOURDAN	
27	MERCREDI			27	SAMEDI			27	MARDI		
28	JEUDI	SAINT-GAUDENS		28	DIMANCHE			28	MERCREDI		
29	VENDREDI			29	LUNDI	GOURDAN		29	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
30	SAMEDI			30	MARDI			30	VENDREDI		
31	DIMANCHE			31	MERCREDI						
	HERVE	CLARA	MATHIAS		FREDERIC	J-LUC					
	BOULOGNE	ST GAUDENS	ST BEAT		ST MARTORY	GOURDAN					
	ISLE DODON	LUCHON	ASPET		AURIGNAC	MONTREJEAU					
						ST BEAT					

octobre				novembre				decembre			
1	SAMEDI			1	MARDI	FERIE		1	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
2	DIMANCHE			2	MERCREDI			2	VENDREDI		
3	LUNDI	MONTREJEAU	SALIES	3	JEUDI	SAINT-GAUDENS		3	SAMEDI		
4	MARDI	AURIGNAC		4	VENDREDI			4	DIMANCHE		
5	MERCREDI	ASPET		5	SAMEDI			5	LUNDI	MONTREJEAU	
6	JEUDI	SAINT-GAUDENS		6	DIMANCHE			6	MARDI		
7	VENDREDI	ST MARTORY		7	LUNDI	MONTREJEAU		7	MERCREDI		BOULOGNE
8	SAMEDI			8	MARDI			8	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
9	DIMANCHE			9	MERCREDI			9	VENDREDI	LUCHON	ISLE DODON
10	LUNDI			10	JEUDI	SAINT-GAUDENS		10	SAMEDI		
11	MARDI			11	VENDREDI	FERIE		11	DIMANCHE		
12	MERCREDI	BOULOGNE		12	SAMEDI			12	LUNDI	GOURDAN	SALIES
13	JEUDI	SAINT-GAUDENS		13	DIMANCHE			13	MARDI	AURIGNAC	
14	VENDREDI	LUCHON	ISLE DODON	14	LUNDI	SALIES		14	MERCREDI	ST-BEAT	ASPET
15	SAMEDI			15	MARDI	AURIGNAC		15	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
16	DIMANCHE			16	MERCREDI	ASPET		16	VENDREDI	ST MARTORY	
17	LUNDI			17	JEUDI	SAINT-GAUDENS		17	SAMEDI		
18	MARDI			18	VENDREDI	ST MARTORY	LUCHON	18	DIMANCHE		
19	MERCREDI	ST-BEAT		19	SAMEDI			19	LUNDI		
20	JEUDI	SAINT-GAUDENS		20	DIMANCHE			20	MARDI		
21	VENDREDI			21	LUNDI			21	MERCREDI		
22	SAMEDI			22	MARDI			22	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
23	DIMANCHE			23	MERCREDI	ST-BEAT	BOULOGNE	23	VENDREDI		
24	LUNDI	GOURDAN		24	JEUDI	SAINT-GAUDENS		24	SAMEDI		
25	MARDI			25	VENDREDI	ISLE DODON		25	DIMANCHE	NOEL	
26	MERCREDI			26	SAMEDI			26	LUNDI		
27	JEUDI	SAINT-GAUDENS		27	DIMANCHE			27	MARDI		
28	VENDREDI			28	LUNDI	GOURDAN		28	MERCREDI		
29	SAMEDI			29	MARDI			29	JEUDI	SAINT-GAUDENS	
30	DIMANCHE			30	MERCREDI			30	VENDREDI		
31	LUNDI							31	SAMEDI		
	HERVE	CLARA	MATHIAS		FREDERIC	J-LUC					
	BOULOGNE	ST GAUDENS	ST BEAT		ST MARTORY	GOURDAN					
	ISLE DODON	LUCHON	ASPET		AURIGNAC	MONTREJEAU					
						ST BEAT					

Numérotation des rues

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées. A la fin de 2021, 15 % des routes françaises n'avaient ainsi pas d'adresse précise.

Car une adresse qui se résume à un nom de hameau et inconnue des GPS pose des problèmes pour les facteurs – qui ne connaissent pas tous les territoires où ils sont amenés à faire leurs tournées –, pour les livraisons de commandes réalisées en ligne – qui ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2020 –, mais aussi pour les aides à domicile, ou les services de secours.

Jusqu'à présent seules quelques voies étaient numérotées, le conseil municipal a pris la décision de procéder à la numérotation de toutes les voies de la commune. Le choix d'une numérotation métrique a été retenu : le numéro de la parcelle correspond à la distance entre l'origine de la voie et l'implantation de la parcelle. Exemple : vous habitez Impasse de Garonne à 150m de l'origine de la voie (située à l'intersection avec la rue des Pyrénées), votre habitation aura le numéro 150.

Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante, et sans risque de créer des numéros bis ou ter » en cas de futures constructions sur des voies où le bâti est peu dense. Il y a toujours un côté pair et un côté impair.

Cette démarche a été réalisée avec le support des services de La Poste.

La première plaque de numéro sera fournie par la Mairie, lors de la remise du certificat d'adressage.

Une note d'information détaillée, avec les démarches à réaliser, vous sera distribuée en même temps que les plaques de numéro.

Elections législatives

Les élections législatives (députés) se dérouleront le Dimanche 12 Juin pour le 1^{er} tour, et le dimanche 19 Juin pour le 2^{ème} tour.

En cas d'absence les jours de scrutin, vous avez la possibilité de voter par procuration. Vous pouvez remplir le formulaire de procuration en ligne, ou bien en version papier à faire valider en gendarmerie.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Résultats des élections présidentielles 2022

Premier tour : 10/04/2022

Deuxième tour : 24/04/2022

Inscrits :	319
Votants :	253
Blancs :	3
Nuls :	6
Exprimés :	244
Arthaud Nathalie	0
Roussel Fabien	12
Macron Emmanuel	52
Lassalle Jean	20
Le Pen Marine	60
Zemmour Éric	20
Mélenchon Jean-Luc	57
Hidalgo Anne	8
Jadot Yannick	6
Pécresse Valérie	4
Poutou Philippe	0
Dupont-Aignan Nicolas	5

Inscrits :	319
Votants :	240
Blancs :	23
Nuls :	17
Exprimés :	200

Macron Emmanuel	106
Le Pen Marine	94

Une erreur sur la carte électorale ?

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous pouvez effectuer en ligne **une demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE**, sur le portail du Service Public.

Vous devez être en possession :

- D'une copie intégrale de l'acte de naissance
- D'un numéro d'identification (n° SS)

Sentier du lavoir

Un nouveau sentier vous attend, à Paris les Prés, face au gîte. Un banc vous accueillera pour vous reposer. Ce petit sentier se parcourt en aller-retour.

Vous évoluez sur un terrain privé, merci de respecter les lieux.



Inscription aux transports scolaires

L'inscription des élèves haut-garonnais pour la rentrée 2022/2023 au service de transport scolaire se fait désormais auprès de la région Occitanie.

Le transport scolaire est gratuit depuis 2021 dans toute l'Occitanie.

La gratuité ne dispense pas de l'inscription qui permet notamment de dimensionner les services de transport à déployer.

Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur : www.lio.laregion.fr du 13 juin au 31 juillet 2022.

A compter du premier août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport pour inscription tardive sera demandée aux familles.

Les cartes de transport seront dorénavant envoyées directement au domicile des élèves.

GUICHET RENOV'OCCITANIE EN COMMINGES

Vous êtes un particulier et vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'agrandissement.

Pour répondre aux questions techniques concernant un changement de chauffage, un système de ventilation, le choix d'un isolant ou les énergies renouvelables, un conseiller vous répond gratuitement. Il peut également vous accompagner dans votre projet si vous avez des questions sur les aides financières mobilisables.

Vous pouvez contacter le conseiller Rénov'Occitanie en Comminges :

Par mail : renovoccitanie@comminges.pyrenees.fr

Par téléphone : 06.40.33.27.78 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 17h30).

Des permanences existent également près de chez vous sur RDV :

- Aspet : Maison des 3 vallées.
- Aurignac : Accueil de la communauté de communes.
- Mane : Hôtel communautaire.
- Saint-Martory : Accueil de la communauté de communes

Plus d'information sur www.commingespyrenees.fr

MOTS FLÉCHÉS

S'OCUPPE DE SURFACE À NETTOYER DÉPLAIRE ... ?		BUT DE COURSEUR PROCHE DU MOINE		SITUATION DE FAIT PROPRE À RENVERSER		REND FÉBRILE BIEN ROULÉES		FINIT DANS UN SILENCE DE MORT		COUR INTÉRIEURE GARNITURE DE PLUME		FROMAGE ET DESSERT PROCHE DE MOÏSE	
								CONSERVE SOUS LA GARE S'IL EST MIS EN DEMEURE !					
PETITE COLLINE EFFLEMENT ASSOURDI								COUTURER FRANÇAIS PASSENT PAR LES ARMES					
											GONDOLE GENRE DE PALMIER		
DESCEN- DANT DE VICTORIA ON Y DÉCOLLAIT				GRAND VAUTOUR PRIX DE LA TOILE								VILLE DES PYRÉNÉES ATLAN- TIQUES	
						APPOR- TERONS UN DÉMENTI PIED À L'ANCIENNE							
TERRAIN FERMÉ ÉCRASENT					FORTE TÊTE PROPOS PLATTEURS				AUSSI FAMILIER ASSURE LA RELEVÉ				
								RÉPONDU VOILE RÉDUITE					
PLUS PAREIL APPRECIENT LES GENS DE GOUT			DRAP DU DESSOUS APPELANT DE LOIN							SANS DESSOUS DESSUS FRASE MÉCANIQUE			
SORTIE DE L'ENCEINTE NOTE				D'UN ESPRIT SUPÉRIEUR ÉQUIPE							NOTE K.L.S. ... FAUT BOIRE AVEC MODÉ- RATION		
		LEBON CALCAIRE MINES D'HISTOIRES						COURS AFRICAIN				DONT LE CHEF A ÉTÉ RABAISSE	
PARTÉ- NAIRE PARTI- CULIER	VÉCUT AVEC SON ÂME DAMNÉE NOM D'UN CHIEN					AU PIED DU MUR BIFFÉE							
					UN CŒUR DE PIERRE AGENT DU PEUPLE			FAIT LA MANCHE DEUX BORNES À PIED				TRAIN AVANT	
ÊTRE À FAIRE ANCIENS TRAVAUX FORCÉS						MARQUÉE PAR DES JETONS POSSÉDENT							
			ACTEUR AMÉRICAIN UNE FIN DE LOUP						EFFET MAGIQUE EN GRAND CHEF				
VOISINE DE L'AMÉDON MAÎTRE DE RECHERCHES								ASSEZ MAUVAIS S'IL EST DRÔLE					
										POSSESSIF			

Informations pratiques

Mairie de Mancieux

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse : Place de la Mairie 31360 Mancieux Tel : 05 61 90 24 25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-mancieux.fr/>

Horaires : Lundi 13h30—17h00 Jeudi 8h00 - 12h00 et 14h00—17h00 Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont romain

Réseau eau potable et assainissement collectif : VEOLIA Agence Garonne Ariège

81 Avenue Henri Peyrusse 31600 Muret 05 61 80 09 02

Assainissement non collectif : Réseau 31

657 Chemin de la Graouade 31800 Saint Gaudens 05 62 00 72 80

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président : François ARCANGELI

Adresse : 15 Avenue du Comminges 31260 Mane Tel : 05 61 98 49 30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Site : <https://www.cagiregaronnesalat.fr/>

Déchetterie de Saint-Martory :

Horaires d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars: Mardi de 9h00 à 12h00. Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00. Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Horaires d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00. Les jeudis de 14h00 à 18h00.

Collecte des Ordures ménagères : 1 passage par semaine le Mercredi matin

Crèche : rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

Conseil Départemental

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

ALAE

Adresse place de la Mairie 31360 Mancieux 05 61 90 27 46

Horaires : 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

Directrice : Isabelle HUILLET

mail : ccstmartory@orange.fr

Ecole

Adresse : rue des Ecoles 31360 Mancieux 05 61 90 32 61

Directrice : Isabelle BERNARDET

Horaires : 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les mercredis

Cantine : réservation des repas au 05 61 90 24 25

Associations

Sporting Club Manciousain Pétanque : Président Jean-Christophe NAGY

ACCA Chasse : Président Joël ARTIGUES

Association de Protection de L'Île du Bégué : Président André MALLET